



TERRITOIRE DE BELFORT
COMMUNE DE BUC

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 23 février 2022

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	9
Votants	11

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
10/02/2022 Modifiée le 15/02/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Adjointe au Maire

Isabelle BRUHL-BASTIEN, Dominique CHESNEL,
Damien FEGELE Candy KUPCZAK, Pierre-Alain
SOYER, Valérie PREVOT et Hervé WIAND,
conseillers municipaux

Excusé (e)(s): Philippe CUSENIER ayant donné procuration à
Didier SACKSTEDER

Absent(e)(s):

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2** Désignation d'un secrétaire de séance,
- Point n° 3** TDE 90 – Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
- Point n° 4** CDG 90 – Signature d'une convention pour la réalisation des contrôles des équipements sportifs et de loisirs
- Point n° 5** BOIS - Etat d'Assiette des coupes pour 2022
- Point n° 6** SALLE DES ASSOCIATIONS – Modification du règlement
- Point n° 7** FINANCES – Demande de subventions pour les travaux des logements
- Point n° 8** FINANCES – Demandes de subventions pour les travaux des routes
- Point n° 9** LOGEMENT – Modification du montant des charges du logement 5 Rue Charles de Gaulle
- Point n° 10** LOGEMENT – Modification du montant des charges du logement 5 Rue Charles de Gaulle

Questions diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00
Edith PETEY est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

TDE 90

Reversement de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité

Territoire d'Energie perçoit la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité en lieu et place des communes dont la population est inférieure à 2000 habitants. Par délibération du 23 septembre 2020, TDE 90 a décidé de reverser cette somme aux communes situées dans son périmètre, 33 % du produit de cette taxe.

Après avoir interrogé TDE 90, le montant estimé s'élève à 1686 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le reversement de 33% de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité perçues par TDE 90 sur le territoire de la commune selon les modalités de versement arrêtées par le comité TDE 90
- **DE PRECISER** que, conformément à l'article L 5212-24 du CGCT, cette délibération sera transmise au comptable public.

CDG 90

Signature d'une convention pour la réalisation des contrôles des équipements sportifs et de loisirs

La commune a adhéré à la convention pour la réalisation des contrôles des équipements sportifs et de loisirs en janvier 2019. Il convient de voter pour le renouvellement de cette convention, pour une durée de 3 ans, avec les tarifs suivants : 25 € par agrès de football et 50 € par aire de jeux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la réalisation :
*Des contrôles des agrès (en extérieur et en intérieur) de football, handball, basketball, hockey sur gazon ou en salle **et** des aires de jeux collectives (25 € par an par agrès et 50 € par an par aire de jeux contrôlée)*

BOIS

Etat d'Assiette des coupes pour 2022

Monsieur le Maire explique au conseil qu'il convient de voter pour les coupes de l'année 2022 et propose :

- La parcelle 3_af en coupe sanitaire (bois façonnés en bord de route) pour un volume de 127 m³. Les bois de cette parcelle seront vendus en bloc façonné pour les grumes et en affouage pour les houppiers taillis et petites futaies
- Le report de la parcelle 12-ar, prévu en 2022 mais non nécessaire

- La vente en bloc façonné pour les grumes et en affouage pour les houppiers taillis et petites futaies sur les chablis (bois tombés par exemple)

Valérie PREVOT suggère un verger avec des plants fournis par la chasse, sous la ligne à côté du cimetière. Prévoir des plants d'épicéas (sapins de Noël à planter)

Monsieur le Maire indique que pour l'année 2022-2023 il y aura beaucoup de stères pour l'affouage

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'état d'assiette des coupes 2022 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents afférents

SALLE DES ASSOCIATIONS

Règlement de la salle des associations

Monsieur le Maire indique qu'il manque des précisions pour la location de la salle des associations et qu'il est préférable que repreciser les conditions de location aux associations, aux habitants ou aux utilisateurs autorisés.

Lors des débats, la majorité des élus présents est favorable à un changement de nom pour la salle en salle de convivialité. Valérie PREVOT ne trouve pas le nom très original et propose « La Conviviale ». Ce nom est choisi à la majorité.

Isabelle BRUHL-BASTIEN suggère que la salle serve à faire une exposition artistique, une fois par mois.

Pierre-Alain SOYER suggère d'étendre la gratuité des week-ends. La majorité du conseil est d'accord pour accepter cette gratuité, mais sur proposition d'un planning prévu à l'avance. Cette gratuité agrandie à quelques week-ends se ferait après une étude au cas par cas des demandes d'animations supplémentaires se tenant le week-end si, ces dernières sont ouvertes au public (pas d'utilisation exclusive).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** le règlement proposé.

FINANCES

Demande de subvention pour les travaux du logement – 7 Rue Charles de Gaulle

Monsieur le Maire explique que des travaux sont nécessaires pour remettre en état le logement du 1^{er} étage du bâtiment mairie-école après le départ du locataire en novembre dernier.

Le Maire propose de déposer des subventions pour les travaux s'élevant à 7 738.31 € comme suit :

- 3 869.15 € (soit 50 %) auprès du Département au titre de l'Aide aux Communes
- 1 547.60 € (soit 20 %) au Grand Belfort au titre du Fonds d'Aide aux Communes

Monsieur le maire précise qu'il s'agit de travaux de peinture et de sol

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Département du Territoire de Belfort au titre de l'Aide aux Communes.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Grand Belfort au titre du Fonds d'Aide aux Communes
- **DE PREVOIR** les crédits au budget primitif 2022
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

FINANCES

Demande de subvention pour les travaux des routes

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les routes sont abîmées et propose de refaire les routes prioritaires, soit la Rue de la Croix et la Rue de la 5^{ème} DB.

Le Maire propose de déposer les subventions pour ces travaux s'élevant à 26 014.20 €, comme suit :

- 13 007.10 € (soit 50 %) auprès du Département au titre de l'Aide aux Communes
- 3 202.84 € (soit 20 %) auprès du Grand Belfort au titre du Fonds d'Aide aux Communes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE SOLLICITER** une subvention auprès du Département du Territoire de Belfort au titre de l'Aide aux Communes.
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de Grand Belfort au titre du Fonds d'Aide aux Communes
- **DE PREVOIR les** crédits au budget primitif 2022
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

LOGEMENT

Modification du montant des charges

Monsieur le Maire explique que la locataire située au 2^{ème} étage, porte de droite, a demandé à verser un montant de charges supérieur au montant actuel afin d'avoir une régularisation de charges moins importante.

Le conseil est donc amené à se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE MODIFIER** le montant des provisions de charges en le passant de 70 € à 100 € par mois (le loyer est ainsi modifié : 450 € pour le montant du loyer et 100 € de charges à compter du 1^{er} mars 2022)

LOGEMENT

Modification du montant des charges

Monsieur le Maire explique que le locataire, situé au 2^{ème} étage porte de gauche, a demandé à ne plus bénéficier du chauffage au fioul. Il se chauffe désormais à l'électricité.

Le chauffage étant compté dans les charges, il convient de corriger le montant des charges pour être adapté aux besoins réels.

Le conseil est donc amené à se prononcer sur cette demande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **DE MODIFIER** le montant des provisions de charges en le passant de 70 € à 30 € par mois (le loyer est ainsi modifié : 361.93 € pour le montant du loyer et 30 € de charges à compter du 1^{er} mars 2022)

QUESTIONS DIVERSES

CURE	Monsieur le Maire annonce que le catéchisme ne se fera plus à la Cure pour cause de vétusté mais dans la salle « La Conviviale »
SUBVENTIONS	Didier annonce que le Département lance le recensement des projets pouvant entrer dans le cadre des Amendes de Police et

	propose qu'un dossier soit déposé pour le changement de panneaux de signalétique.
CHEMINS DE PROMENADE	Valérie PREVOT, conseillère municipale, a réalisé un plan faisant le recensement des chemins de promenade. Ce plan sera inséré dans le prochain BIM.
FLEURISSEMENT	Valérie PREVOT, conseillère municipale, fait un appel aux bonnes volontés pour le fleurissement de la commune. En effet, des jardinières vont être déplacées à d'autres endroits.
COMITE DES FETES	Edith PETEY, Adjointe au Maire, rappelle que les membres du conseil municipal souhaitent la création d'un comité des fêtes. Il convient de voir avec le secrétariat pour les modalités de création d'un comité des fêtes.
PRIX FLEURISSEMENT	Isabelle BRUHL-BASTIEN, conseillère municipale, suggère que le trophée du prix de fleurissement soit installé dans « La Conviviale »
POT DE BIENVENUE	Valérie PREVOT, conseillère municipale, suggère d'organiser un pot d'accueil pour les nouveaux habitants. Il est décidé que cela se fera le 26 mars 2022 à 11h à la salle communale.
FORET	Valérie PREVOT, conseillère municipale, évoque la partie de la forêt communale non gérée par l'ONF qui aurait besoin d'être nettoyée. Des arbres ont besoin d'être abattus et il est nécessaire de faire le point de l'entretien des parcelles privées de la commune.
INTRAMUROS	Isabelle BRUHL-BASTIEN, conseillère municipale, suggère de gérer IntraMuros
CENTENAIRE	Isabelle BRUHL-BASTIEN, conseillère municipale, évoque l'animation du village pour le centenaire du Département qui aura lieu le 10 juillet 2022 et consistera en une journée littéraire. Il y aura 32 auteurs régionaux, des jeux de pistes organisés autour des puits et en lien avec le centenaire. Une exposition sera prêtée par le Département. Isabelle envisage de créer un blog. Isabelle indique également qu'il faudra prévoir la restauration. La manifestation est organisée avec le Département, l'ACCA de Buc et les Voizinzinc's
TERRITOIRE D'ENERGIE	Valérie PREVOT, conseillère municipale, a assisté à la réunion de Territoire d'Energie 90 sur les potentielles subventions de TDE 90 au niveau de l'éclairage et des panneaux solaires.
CENTENAIRE	Valérie PREVOT, conseillère municipale, informe le conseil municipal que le blason de la commune de Buc sera accroché sur le char du carnaval de Belfort dédié au Centenaire du Département.

La séance est levée à 22h15

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER Deuxième Adjoint <i>Ayant donné procuration à Didier SACKSTEDER</i>	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale
Dominique CHESNEL Conseillère Municipale	Damien FEGELE Conseiller Municipal
Candy KUPCZAK Conseillère Municipale	Valérie PREVOT Conseillère Municipale
Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal	Hervé WIAND Conseiller Municipal